

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Charles PARISOT-SILLON** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme Marion BRETECHE** **Maître de Conférences**
- **Mme Corinne LEGOY** **Professeure des Universités**
- **Mme Chantal SENSEBY** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE**

Professeur des Universités

Membres du jury :

- **M. Alexis VRIGNON**

Maître de Conférences

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL**

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Membres du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE**

Professeur des Universités

- **Mme Corinne LEGOY**

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE** **Professeur des Universités**
- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL** **Professeure des Universités**
- **Mme Corinne LEGOY** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOU

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- | | |
|---------------------|----------------------------|
| - M. Arnaud SUSPENE | Professeur des Universités |
|---------------------|----------------------------|

Vice-Président du jury :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL | Professeure des Universités |
|----------------------------|-----------------------------|

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| - Mme Noëlline CASTAGNEZ | Professeure des Universités |
| - M. Gaël RIDEAU | Professeur des Universités |
| - Mme Corinne LEGOY | Professeure des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Histoire parcours MEPOCS Mémoires, pouvoirs, Cultures, Sociétés**, est constitué comme suit :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - M. Arnaud SUSPENE | Directeur du Département d'Histoire, Professeur des Universités |
| - Mme Noëlline Castagnez | Professeure des universités |
| - Mme Corinne Legoy | Professeure des universités |
| - M. Gaël Rideau | Professeur des universités |
| - M. Charles Parisot-Sillon | Maître de Conférences |
| - Mme Marion Brétéché | Maître de Conférences |

- M. Christophe Speroni Maître de Conférences
- Mme Manon Larue Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Mme Françoise Daoudi BIATSS, Responsable bureau licence
- Mme Pascale Solon BIATTS, SCD
- Mme Sandrine Harang BIATSS, Bureau des masters
- Mme Anaïs Cosnard-Bourgeois Représentant étudiant, master première année
- Mme Othilie Preato Représentant étudiant, master première année
- Représentant étudiant, master première année
- Mme Sarah Chaussard Représentant étudiant, master deuxième année
- Mme Jehanne Ouazana Représentant étudiant, master deuxième année
- M. Marc Préault Représentant étudiant, master MEEF HG
- M. David Pigeon Représentant étudiant, master MEEF HG

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND